



ASSOCIATION DES ENTREPRISES DE MASSY-EUROPE (AME)

1bis rue Marcel PAUL - Parc d'Activités MASSY-EUROPE, 91300 MASSY

Adresse postale : 6 rue SORET 91600 Savigny sur Orge

Tel : 01 69 44 20 33 mail : [cd@ame91.fr](mailto:cd@ame91.fr) Site : <http://www.ame91.fr>

<http://www.massy-europe.com> et <http://www.massy-europe.fr>

N° RNA : W913003688 Parution JO : n° 20110043 du 22/10/2011

## COLLECTE UNIFIEE DES ORDURES

### Tri des papiers et cartons

Le tri sélectif des papiers et cartons s'impose dans les entreprises qui font beaucoup d'administratif et de documents, et produisent donc beaucoup de papier.

Ceci est souhaitable du point de vue éthique, car le papier peut alors être recyclé, mais aussi pour des raisons de confidentialité : le papier trié est rapidement détruit, alors que le papier mélangé aux ordures ménagères peut traîner sur les décharges. Sur le plan économique, les coûts sont enfin proches.

Le tri doit toutefois être mené correctement. Sinon, si par exemple des autres éléments sont trouvés (déchets de nourriture, plastiques, etc...), le conteneur soit sera refusé, soit sera reversé en usine de tri dans les ordures ménagères et le collecteur sera en droit de facturer une indemnité de tri.

L'habitude est souvent difficile à prendre au début. Pendant toute une période, on constatera des intrus tels que sacs plastiques, gobelets, épiluchures... avec les papiers. Si on veut réussir, il faut d'abord créer l'envie de faire le tri, pour le bien de l'environnement : l'expérience montre que, dans de nombreux cas, vouloir passer en force fonctionne mal et place les personnels en opposition, ce qui dégrade le management par ailleurs. Il vaut bien mieux susciter l'adhésion et en profiter pour renforcer l'éthique dans l'entreprise.

Dans ce but, on peut envisager de suivre le processus suivant en l'adaptant éventuellement :

- Commencer par sensibiliser les personnels à la préservation de l'environnement, de façon positive, dans le cadre d'une démarche éthique générale dans l'entreprise. Cela est relativement facile actuellement, les médias allant dans ce sens
- Mener une petite enquête auprès du personnel leur demandant s'ils souhaitent que le papier soit trié. Si cette enquête est positive le constat de la volonté majoritaire facilitera fortement la mise en place.

Sinon, poursuivre les discussions, y compris avec les leaders, pour comprendre la raison des oppositions et trouver des solutions. On peut certes passer en force mais, s'agissant avant tout d'impulser de nouveaux comportements, la concertation est préférable, au moins dans un premier temps, afin de limiter les obstacles pratiques qui s'opposent au tri et former les personnels.

- Une fois la sensibilisation faite, largement communiquer. Diffuser dans les services un petit mode d'emploi tel que celui-ci.
- Mettre en place des corbeilles sélectives avec un compartiment papier et un autre pour le reste dans les lieux de travail. Ces compartiments doivent être clairement identifiés avec un étiquetage clairement visible indiquant que le compartiment « papiers » ne doit recevoir que ceux-ci.
- Prévoir également un emplacement pour les cartons.
- Former les personnels de ménage, qui doivent vérifier lorsqu'ils recueillent les différentes poubelles, ne pas faire de mélange avec les autres déchets et déverser dans le bon conteneur, sans sacs plastiques.
- Suivre attentivement au début : les contrôles sont relativement faciles à réaliser : il suffit de passer vérifier régulièrement les conteneurs finaux d'ordures, la présence de papiers à proximité des déchets non souhaités indique immédiatement la source. Une photo avec le GSM permet d'éviter les contestations.

- Sanctionner progressivement les contrevenants : de simples remarques au début. Puis, lorsqu'il ne restera que quelques irréductibles, ne pas hésiter à sanctionner. L'opposition de quelques-uns détruit en effet tous les efforts de tous.

Bonne réussite !